

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Les Sports

Championnat d'Académie de Toulouse

Une belle victoire de la Quercynoise

RUGBY (Seniors)

Au stade Hantziger, la Quercynoise du Lycée Gambetta bat l'Ecole Vétérinaire par 12 (3 essais, 1 but de pénalité) à 7 (1 essai, 1 drop). — Bousculant tous les pronostics, les potaches cadurciens ont battu sur leur terrain les universitaires toulousains.

Le début, les Vetos font grosse impression par la puissance de leurs avants, mais le léger pack cadurcien résiste crânement en touche et en mêlée. Les Vetos ont la balle très souvent, Duvigneau et Clottes attaquent sans réussir à prendre en défaut la défense quercynoise. Sur un départ d'avants, Mourgues est écroulé à un mètre des buts, les Vetos ont eu chaud, ils dégagent au centre mais ce ne sera que partie remise car Bordes reprend une balle manquée par Clottes, il brûle l'arrière et marque un bel essai après une course de 40 mètres. La transformation est manquée, c'est la mi-temps.

Après le repos, les Quercynois paraissent galvanisés, ils plaquent sans faiblesse et contre-attaquent à chaque occasion. Delpech, bien servi, part en flèche dans le trou, passe à Coldefy, celui-ci prend la défense adverse de vitesse et sert Clavel qui sprinte vers les buts et marque un essai follement applaudi. La transformation n'est pas réussie. La réaction des Vetos se produit car ils monopolisent la balle et attaquent sans répit. Un essai est marqué par les universitaires. Quelques minutes après, Clottes réussit un joli drop plein d'a propos.

Les Quercynois vont-ils s'effondrer ? Non, ils repartent de plus belle et s'installent dans le camp adverse. Des 30 mètres, Bordes redonne l'avantage à son équipe par un but de pénalité. Par deux fois, Clavel loupé l'essai d'un rien, Veié Royal qui contre-attaque, il tape à suivre, boucle l'arrière toulousain et marque l'essai. Il ne reste que quelques minutes à jouer. Duvigneau, Clottes, Andrieu se dépensent sans compter mais l'avantage restera aux Quercynois.

S'il fut une victoire méritée, c'est bien celle des jeunes Quercynois qui ont fait une remarquable exhibition devant le public toulousain. Les quinze joueurs en bloc ont droit aux mêmes éloges, pas un n'a démenti.

Les « Vetos » ont été surpris par le jeu et le cran des Cadurciens ; malgré leurs étioles, leur poids en avants, ils ont dû s'avouer vaincus. Excellent arbitrage de M. Pegoud, du comité des Pyrénées.

Foot-ball. — La Quercynoise bat Lycée de Montauban par 6 à 0.

Comme l'indique le score, la victoire des Cadurciens ne peut être contestée. Les locaux ont mieux joué que précédemment mais ils ont encore beaucoup de progrès à faire pour être au diapason des rugbymen et des basketteurs.

Basket-ball. — La Quercynoise bat Collège Moderne de Cahors par forfait.

Rugby. — Jeudi prochain, 28 janvier, match retour entre l'Ecole Vétérinaire et la Quercynoise. Les Vetos voudront se réhabiliter devant le public cadurcien. Joli match, très ouvert, que les sportsmen cadurciens ne manqueraient pas.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis en Conseil le 23 janvier, à 16 heures, sous la présidence du chef du Gouvernement.

Le président Laval a fait part au Conseil des entretiens qu'il avait eus, à Paris, avec les autorités d'occupation. Il a ensuite exposé dans quelles conditions se présente le problème du recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne et de la relève.

M. Bichelonne, ministre secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, et M. Lagardelle, secrétaire d'Etat au Travail, ont été chargés de pré-

parer et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.

M. Bonnaïfous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, a mis le Conseil au courant des décisions qu'il avait prises pour accélérer la collecte du blé.

Le Conseil a décidé de déchoir de la nationalité française : le général Nogué, le gouverneur général Chatelet, le général Juin, Peyrou, ancien ministre, ancien ambassadeur, le contre-amiral Delaye, le commandant Arzur, M. Posé, directeur de banque, et M. Lemaigre-Dubreuil, industriel.

CAHORS

LA MORT DU DOCTEUR FOURGOS

Parmi les deuils successifs qui ont attristé la population de Cahors, l'un des plus douloureusement ressentis par nos concitoyens aura été celui du docteur Louis Fourgous. Il était si étroitement mêlé à la vie de notre cité qu'on le trouvait partout où il y avait du bien à faire, du dévouement à prodiguer.

Médecin-colonel de la marine, il avait fait une longue et belle carrière dans cet Empire colonial dont la perte fut une de ses dernières douleurs. Après avoir longtemps parcouru le monde, il était venu prendre sa retraite dans son petit pays quercynois qu'il aimait tant et dont le souvenir ne l'avait pas quitté.

Prendre sa retraite ! Pour lui cela voulait dire changer d'activité et consacrer tout son temps et toutes ses facultés à bien travailler pour la cause publique. Il changeait de travail, voilà tout ! De soldat il était devenu citoyen !

Il s'employa d'abord aux services d'hygiène publique, au dispensaire, aux cours des infirmières. Puis, quand vint la guerre, à l'organisation de la défense passive. Il fut ensuite conseiller municipal, délégué départemental du Secours National, chef adjoint départemental de la Légion, président de l'Association des officiers de réserve, administrateur de l'hôpital-hospice.

Et toutes ces fonctions n'étaient pas des sinécures, des titres honorifiques. Il les remplissait effectivement avec tout son cœur et toute son intelligence. Elles occupaient ses jours d'un travail multiple et incessant. Si bien que partout où il était on mesurait au vide qu'il laissait la grandeur de la place qu'il tenait.

Cette carrière publique que nous résumons rapidement ne nous fait pas oublier l'homme loyal et bon, l'ami fidèle et sûr à la mémoire de qui nous rendons cet hommage profondément ressenti et incomplètement exprimé au moment où il vient d'achever, dans la souffrance, une vie vouée au service de la patrie et du bien public.

Que Mme Louis Fourgous, que M. Jean Fourgous et tous les membres de sa famille soient assurés que nous nous associons à leur deuil.

Chambre de l'hôtellerie

Certains clients détenteurs de cartes rurales ont leurs cartes d'alimentation amputées des tickets de matières grasses.

Les restaurateurs ne peuvent servir des repas à ces personnes démunies de tickets. Nous prions donc les clients se trouvant dans ce cas d'apporter au restaurant la quantité de matières grasses nécessaire pour la confection des repas qu'ils se proposent de prendre. — Le Président : P. LACOUR.

Ivre, insolent et violent

Le nommé Marchand Robert, chauffeur à l'entreprise de travaux publics Bardin, de Montauban, étant en état d'ivresse, engagea à grande vitesse son camion dans la rue des Elus, où son véhicule fut coincé. Ce fut à grand-peine qu'il parvint à le dégarer, non sans avoir commis des dégâts aux divers immeubles de la rue.

Invité par les agents de police à se rendre au Commissariat, Marchand refusa avec insolence. Arrêté, il fut conduit de force au poste de police. Mais au cours du trajet, il injuria et frappa les agents. Marchand a été enfoncé au violon et le Parquet a été informé.

Triste père de famille

Le nommé Albert Touches, 43 ans, a été arrêté par la gendarmerie de Puy-Eyégue, sous l'inculpation d'actes incestueux.

Cet individu est père de nombreux enfants, tous de mère différente. En septembre, l'aînée de ses filles, âgée de 16 ans, devenait mère des œuvres de son père. Touches ne fit la déclaration de naissance qu'en octobre, date à laquelle il fit inscrire le nouveau-né comme ayant pour mère sa femme. Mais la fausseté de la déclaration fut découverte à la suite d'une enquête faite par la gendarmerie de Puy-Eyégue.

La mère de l'enfant déclaré est la fille de 16 ans, de Touches, et non la servante.

Mais l'enquête révéla en outre que Touches avait non seulement abusé de sa fille aînée, mais encore de deux autres de ses filles, âgées de 9 et 7 ans.

Le Parquet de Cahors s'est transporté vendredi à Puy-Eyégue et, après interrogatoire, a mis en état d'arrestation le nommé Touches, qui a fait des aveux complets.

Touches a été conduit samedi à Cahors et écroué à la prison.

Blocage des pailles de luzerne

Par arrêté en date du 11 janvier 1943, M. le Préfet régional a ordonné le blocage à la propriété des pailles de luzerne battue, dans les mêmes conditions que les fourrages secs de la récolte 1942.

Dénoisillage de noix

Les personnes désirant dénoisiller à façon et chez eux des noix cassées sont priées de se faire inscrire aux Huilleries du Lot ou chez M. Boyer, 4, rue Blanqui.

Huile de noix

Les Huilleries du Lot, avenue de Toulouse, forment leur nombreuse clientèle à la fabrication en mesure de procéder à la fabrication de l'huile de noix à façon, contre remise de noix en cerneaux, en conformité des arrêtés en vigueur.

Les récoltants auraient intérêt à se grouper par secteur, pour permettre le ramassage et la livraison.

Pour tous renseignements s'adresser aux Huilleries du Lot, avenue de Toulouse à Cahors.

Révocation de maire

M. Balaret, maire d'Albas, est révoqué de ses fonctions. « A contrevenu aux ordres du Gouvernement. »

En coupe Inter-Districts

La sélection du Tarn-et-Garonne et la sélection du Lot font match nul, 3 à 3, après prolongations.

Ce fut un grand match de foot-ball à peine disputé devant une nombreuse assistance enthousiaste.

Dès le coup d'envoi les Tarn-et-Garonnais partent à fond. Les Lotois sont quelque peu désemparés et leur défense doit s'employer énergiquement. Montéro fait un travail formidable en alimentant constamment sa ligne d'avants. C'est ainsi que son allier Pécharman ouvre le score d'un joli shoot. Les attaques se succèdent et peu à peu la mi-temps le même allier augmente la marque d'un autre but pour Montauban. Pendant toute cette première mi-temps les Lotois n'ont fourni que des efforts défensifs et ont été fréquemment dominés.

La reprise la sélection du Lot subit une légère modification : Peltier passe inter-gauche. L'équipe quercynoise semble plus à son aise et part à son tour à l'attaque. Peu de temps après leurs efforts aboutissent. Carré d'un long shoot sert Grenier qui marque en faveur de Cahors. La confiance est acquise, la ligne d'avants menace les buts adverses dont la défense est débordée. Ramon shoote mais sans veine. Le ballon heurte la barre ! Les Lotois dominent sans cesse et Laplaze place d'une magnifique tête le 2^e but. Il reste encore quelques minutes à jouer, il faut que les équipes se départagent pour éviter les prolongations, aussi s'emploient-elles avec fougue mais sans résultat.

Les prolongations se jouent, Montauban donne une légère impression de fatigue. Montéro joue la défensive et le premier quart d'heure se passe sans aucun changement. Après l'échange de camp attaques et contre-attaques se multiplient. Ramon shoote puissamment et le 3^e but est marqué. Il reste sept minutes de jeu, les Garonnais repartent à l'attaque et l'avant-centre Herquel égalise. Deux minutes plus tard, l'arbitre siffle la fin : Tarn-et-Garonne 3, Lot 3.

A Montauban, les meilleurs furent Montéro, Mérimo, Pécharman, De Menard et Arralli. A Cahors : Gachi, Gimenez, Corbran, Bach et Peltier. Cutilles, Mattila et Ramon s'adaptèrent trop tardivement.

Légion française des Combattants

Les légionnaires de la section de Cahors sont invités à se présenter à la permanence (hôtel de ville) tous les jours de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h. 30, pour payer leur cotisation 1943. Ils devront être munis de leur ancienne carte. Les cotisations non recouvrées avant le 28 février 1943 seront perçues à domicile, majorées de 2 fr. de frais.

Ces maudites douleurs

Ces douleurs, qui ne vous laissent aucun répit, vous les chassez avec l'anti-rhumatismal Gandol. C'est un calmant très puissant et, de plus, un éliminateur de l'acide urique. Le Gandol procure un soulagement rapide et durable dans tous les cas de rhumatismes, maux de reins, sciaticque, etc... Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies, 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

INFORMATIONS

Les difficultés rencontrées par les troupes anglo-américaines en Afrique du Nord.

(Dépêche O.F.I.)

Dans le *Giornale d'Italia*, M. Virginio Gayda notait déjà, il y a quelques jours, que l'importance de la Tripolitaine au point de vue militaire avait décliné au profit de la Tunisie. Des correspondants de guerre anglo-américains ont, à leur tour, repris l'idée d'une jonction plus effective des forces italo-allemandes de Libye avec celles qui opèrent en Tunisie.

L'envoyé spécial d'un journal yankee en Afrique du Nord, Bill Middleton, analyse en particulier le problème de la réunion des troupes du maréchal Rommel et des forces de l'axe dans le sud de la Tunisie.

La relève continue

La réception à Lyon de 530 libérés

530 prisonniers libérés au titre de la relève sont arrivés samedi à la gare de Lyon-Brotteaux. Ces prisonniers viennent des stalags 12 A, 12 B, 13 A, 13 B, 13 C. Sur le quai, les honneurs ont été rendus par un détachement du 1^{er} régiment de la garde et de nombreuses personnalités étaient présentes. S'adressant aux prisonniers libérés, M. Dissart, préfet délégué, a prononcé une émouvante allocution à laquelle l'adjudant-chef Penot, chef du convoi, traduisant les sentiments de ses camarades, a répondu : « Nous connaissons les efforts prodigieux et le travail inlassable que poursuivent les chefs de notre gouvernement. »

« La meilleure manière de les remercier c'est de marcher sur leurs traces et de leur aider de toutes nos forces, de tout notre cœur. »

Les attentats contre la circulation routière

Le J.O. a publié une loi réprimant les attentats dirigés contre la circulation routière.

L'article premier de cette loi est ainsi libellé :

« Quiconque aura, en vue de provoquer un accident, ou d'entraver, ou gêner la circulation, placé sur une route ou un chemin public un objet faisant obstacle au passage des véhicules, ou qui aura employé un moyen quelconque pour mettre obstacle à leur marche, sera puni de la réclusion. »

« S'il y a eu homicide ou blessures, le coupable sera, dans le premier cas, puni de mort et, dans le second, de la peine des travaux forcés à temps. »

CHRONIQUE DU LOT

LA RUCHE DU QUERCY

La Ruche du Quercy, Société d'apiculture du Lot, continue à recevoir de nombreuses demandes d'adhésion. Elle fait connaître que ces demandes sont inscrites, mais que les cotisations statutaires ne seront pas demandées pour l'exercice 1943, tant aux anciens membres de la Société qu'aux nouveaux adhérents.

Un groupement spécialisé des apiculteurs doit être formé dans le cadre de la loi corporative du 2 décembre 1940 ; mais la Commission nommée à cet effet n'ayant pas encore fait connaître sa doctrine quant à la situation des apiculteurs amateurs qui ne peuvent être statutairement membres d'un syndicat agricole corporatif, et par suite admis ou non admis dans les sections spécialisées, il n'y a encore rien de fait.

Dans ces conditions la Ruche du Quercy continue à fonctionner pour servir dans la mesure du possible ses nombreux adhérents ; mais elle vit sur ses réserves quant aux frais de Bureau. Il sera répondu à toute lettre contenant un timbre réponse, mais il ne sera pas envoyé de circulaires, faute de matériel, encre et papier. — La Ruche du Quercy à Figeac.

EDEN

Mardi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinées, une grande production : L'HOMME DU NIGER, avec Annie Ducaux, Victor Franzen et Harry Baur. Complément et Actualités.

PALAIS DES FETES

Mercrredi 27, jeudi 28, samedi 30 janvier, soirée 21 h. Dimanche 31, matinée 13 h. soirée 21 h. LA FEMME AU CARREFOUR, avec un box Complément, Franco Actualités.

AVIS AUX AGRICULTEURS

Les agriculteurs du Lot sont informés que les Caisses d'allocations familiales agricoles, 11, rue du Four-St-Catherine, Cahors, et d'assurances sociales agricoles, Maison de l'Agriculture, 54, rue Emile-Zola à Cahors, ont leurs bureaux transférés : 16, boulevard Gambetta à Cahors, depuis le vendredi 22 janvier 1943. Les bureaux sont ouverts aux intéressés tous les jours de 8 h. 30 à midi et de 14 h. à 16 h., le lundi matin excepté.

Concours de culture de blé

Un concours entre agriculteurs aura lieu en 1943 dans le département du Lot en vue d'encourager la production de blé. Les agriculteurs (propriétaires exploitants, fermiers et métayers) désirant concourir devront se faire inscrire avant le 15 mai 1943 à la Direction des Services Agricoles.

Les demandes d'inscription devront mentionner :

- 1° le nom et l'adresse du concurrent ;
- 2° le ou les noms des variétés de blé cultivées ;
- 3° la surface emblavée ;
- 4° les améliorations apportées depuis 1939 dans la culture du blé (fumure, choix de semences, augmentation des superficies emblavées, etc...).

Certificat d'examen médical avant le mariage

Aux termes de la loi du 16 décembre 1942 (J.O. du 22 décembre 1942), relative à la protection de la maternité et de la première enfance, l'Officier de l'Etat-Civil ne pourra procéder à la publication en vue du mariage qu'après la remise par chacun des deux époux d'un certificat médical datant de moins d'un mois, attestant à l'exclusion de toute autre indication, qu'il a été examiné en vue du mariage. Tous renseignements complémentaires seront fournis par le Service de l'Etat-Civil de la Mairie de Cahors au sujet de l'application de cette loi.

LA RELEVÉ CONTINUE

Le mineurs de la Loire, rééditant le geste qu'ils avaient accompli l'année dernière, viennent de faire don au Secours National de 655 tonnes de charbon.

Le *Cri du Peuple* annonce que le comédien et acteur de cinéma Pierre Etchepare vient de subir une opération qui le prive pour toujours de la parole. Il ne pourra donc plus ni jouer des pièces ni tourner des films.

En heurtant la porte d'entrée d'une propriété, près de La Baulx, un camion détorera un pilier d'où s'échappèrent des pièces d'or. Ce sont des pièces à l'effigie de Louis XV et de Louis XVI, représentant au seul poids de l'or une valeur de 15 millions de francs.

A Tallay, près de Cambrai, vient de mourir, à l'âge de 92 ans, un ancien combattant de la guerre de 1870, M. Melon. Il avait exercé les fonctions de garde-champêtre de la commune qu'il n'avait abandonnées qu'à l'âge de 80 ans.

A La Rochelle, une importante affaire de marché noir, portant sur dix mille bouteilles de Saint-Emilion, à 160 fr. la bouteille, a amené l'arrestation d'Henri Nadeau, de Paul-Marcel Michaur et de Roland Costes.

Des automobilistes se faisant passer pour policiers ont enlevé à Lyon deux jeunes filles : Miles Raymonde Cinquin, âgée de 17 ans, et Jourdan, une amie qui l'accompagnait. Les parents ont alerté la police qui recherche activement les auteurs de ce rapt.

Sont déchus du droit au port de la française gallique : MM. le général Bergeret, Roger de Saivre ; Tine, vice-consul révoqué ; de la Nézière, agent commercial.

M. Francis Gonin, boulanger à Lyon, voyait entrer lundi dans son magasin un individu armé d'un revolver. L'homme, sous la menace de son arme, s'empara d'une boîte contenant des tickets de pain représentant 2.000 kilos et s'enfuit. Le boulanger a porté plainte.

CHAMBRE DE L'HÔTELLERIE

Certains clients détenteurs de cartes rurales ont leurs cartes d'alimentation amputées des tickets de matières grasses.

Les restaurateurs ne peuvent servir des repas à ces personnes démunies de tickets. Nous prions donc les clients se trouvant dans ce cas d'apporter au restaurant la quantité de matières grasses nécessaire pour la confection des repas qu'ils se proposent de prendre. — Le Président : P. LACOUR.

IVRE, INSOLENT ET VIOLENT

Le nommé Marchand Robert, chauffeur à l'entreprise de travaux publics Bardin, de Montauban, étant en état d'ivresse, engagea à grande vitesse son camion dans la rue des Elus, où son véhicule fut coincé. Ce fut à grand-peine qu'il parvint à le dégarer, non sans avoir commis des dégâts aux divers immeubles de la rue.

Invité par les agents de police à se rendre au Commissariat, Marchand refusa avec insolence. Arrêté, il fut conduit de force au poste de police. Mais au cours du trajet, il injuria et frappa les agents. Marchand a été enfoncé au violon et le Parquet a été informé.

TRISTE PÈRE DE FAMILLE

Le nommé Albert Touches, 43 ans, a été arrêté par la gendarmerie de Puy-Eyégue, sous l'inculpation d'actes incestueux.

Cet individu est père de nombreux enfants, tous de mère différente. En septembre, l'aînée de ses filles, âgée de 16 ans, devenait mère des œuvres de son père. Touches ne fit la déclaration de naissance qu'en octobre, date à laquelle il fit inscrire le nouveau-né comme ayant pour mère sa femme. Mais la fausseté de la déclaration fut découverte à la suite d'une enquête faite par la gendarmerie de Puy-Eyégue.

La mère de l'enfant déclaré est la fille de 16 ans, de Touches, et non la servante.

Mais l'enquête révéla en outre que Touches avait non seulement abusé de sa fille aînée, mais encore de deux autres de ses filles, âgées de 9 et 7 ans.

Le Parquet de Cahors s'est transporté vendredi à Puy-Eyégue et, après interrogatoire, a mis en état d'arrestation le nommé Touches, qui a fait des aveux complets.

Touches a été conduit samedi à Cahors et écroué à la prison.

BLOCAGE DES PAILLES DE LUZERNE

Par arrêté en date du 11 janvier 1943, M. le Préfet régional a ordonné le blocage à la propriété des pailles de luzerne battue, dans les mêmes conditions que les fourrages secs de la récolte 1942.

DÉNOISILLAGE DE NOIX

Les personnes désirant dénoisiller à façon et chez eux des noix cassées sont priées de se faire inscrire aux Huilleries du Lot ou chez M. Boyer, 4, rue Blanqui.

HUILE DE NOIX

Les Huilleries du Lot, avenue de Toulouse, forment leur nombreuse clientèle à la fabrication en mesure de procéder à la fabrication de l'huile de noix à façon, contre remise de noix en cerneaux, en conformité des arrêtés en vigueur.

Les récoltants auraient intérêt à se grouper par secteur, pour permettre le ramassage et la livraison.

Pour tous renseignements s'adresser aux Huilleries du Lot, avenue de Toulouse à Cahors.

RÉVOCATION DE MAIRE

M. Balaret, maire d'Albas, est révoqué de ses fonctions. « A contrevenu aux ordres du Gouvernement. »

EN COUPE INTER-DISTRICTS

La sélection du Tarn-et-Garonne et la sélection du Lot font match nul, 3 à 3, après prolongations.

Ce fut un grand match de foot-ball à peine disputé devant une nombreuse assistance enthousiaste.

Dès le coup d'envoi les Tarn-et-Garonnais partent à fond. Les Lotois sont quelque peu désemparés et leur défense doit s'employer énergiquement. Montéro fait un travail formidable en alimentant constamment sa ligne d'avants. C'est ainsi que son allier Pécharman ouvre le score d'un joli shoot. Les attaques se succèdent et peu à peu la mi-temps le même allier augmente la marque d'un autre but pour Montauban. Pendant toute cette première mi-temps les Lotois n'ont fourni que des efforts défensifs et ont été fréquemment dominés.

La reprise la sélection du Lot subit une légère modification : Peltier passe inter-gauche. L'équipe quercynoise semble plus à son aise et part à son tour à l'attaque. Peu de temps après leurs efforts aboutissent. Carré d'un long shoot sert Grenier qui marque en faveur de Cahors. La confiance est acquise, la ligne d'avants menace les buts adverses dont la défense est débordée. Ramon shoote mais sans veine. Le ballon heurte la barre ! Les Lotois dominent sans cesse et Laplaze place d'une magnifique tête le 2^e but. Il reste encore quelques minutes à jouer, il faut que les équipes se départagent pour éviter les prolongations, aussi s'emploient-elles avec fougue mais sans résultat.

Les prolongations se jouent, Montauban donne une légère impression de fatigue. Montéro joue la défensive et le premier quart d'heure se passe sans aucun changement. Après l'échange de camp attaques et contre-attaques se multiplient. Ramon shoote puissamment et le 3^e but est marqué. Il reste sept minutes de jeu, les Garonnais repartent à l'attaque et l'avant-centre Herquel égalise. Deux minutes plus tard, l'arbitre siffle la fin : Tarn-et-Garonne 3, Lot 3.

A Montauban, les meilleurs furent Montéro, Mérimo, Pécharman, De Menard et Arralli. A Cahors : Gachi, Gimenez, Corbran, Bach et Peltier. Cutilles, Mattila et Ramon s'adaptèrent trop tardivement.

CAHORS

Gorses

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon chez les époux Joachim Pouget. C'est leur 5^e enfant, et la naissance d'une fillette chez Mme et M. Larrière, cantonnier. C'est leur 2^e enfant. Compliments et vœux de bonne santé.

Limogne

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette prénommée Brigitte chez les époux Raymond-Bonnet, du bourg. Nos félicitations à la famille et nos vœux de santé et de prospérité pour la charmante fillette.

Labenque

Méule de paille incendiée. — Une meule de paille appartenant à M. Loubadou, boulanger à Fontanes, ayant été la proie des flammes dans la nuit du 21 janvier, la gendarmerie de Labenque a ouvert une enquête, car les causes du sinistre n'ont pu être bien déterminées.

Montcuq

Obsèques de M. Doumerc. — Mardi dernier, 19 janvier, ont été célébrées à Montcuq les obsèques de M. Charles Doumerc, chevalier de la Légion d'Honneur, inspecteur primaire honoraire, ancien maire de Montcuq, décédé à Cahors presque subitement à l'âge de 71 ans.

Dans les divers ordres de son activité, M. Doumerc s'était acquis, par son accueil, sa simplicité, son administration bienveillante et ferme à la fois, par son esprit de justice, la sympathie et le respect de tous. Du reste, ses obsèques ont été le témoignage.

Un impressionnant cortège a suivi son cercueil à l'église St-Hilaire d'abord, puis jusqu'au tombeau où reposent déjà sa fille aînée et son épouse. Trois couronnes offertes par la municipalité, la population montcuquoise et les instituteurs attestent que M. Doumerc laisse des amitiés sincères et des regrets quasi-unanimes.

Avant la sépulture définitive, M. Fadeville, maire de Montcuq, adresse un dernier hommage à l'ami personnel, à l'administrateur habile et intègre, à l'homme serviable et bon, M. Garguion, directeur de l'école de garçons, au nom de ses collègues, s'incline respectueusement devant le cercueil de celui qui fut, pendant près de trente ans, leur chef aimé et respecté.

Nous prions les familles en deuil d'agréer l'expression émue de notre douloureuse sympathie et de nos bien vives et bien sincères condoléances.

Promilhanes

La moto dérape. — M. Lampué, étant en moto, a dérapé près du bourg de Promilhanes, par suite de la rupture d'un frein. Projeté sur le sol, il a reçu de nombreuses et fortes contusions à la face. La moto a subi des dégâts importants.

Ventillac

Chute de vélo. — M. Vayssières, qui se rendait au marché aux truffes à Limogne, à vélo, se rencontra avec un camion qui se tenait sur sa gauche. Ne pouvant passer, M. Vayssières fut projeté sur le sol et, dans la chute, se fit des contusions à la tête. Il put, toutefois, regagner son domicile.

Un intestin ponctuel

Vous obtiendrez la régularité intestinale si nécessaire à la santé en prenant le soir un comprimé Vichybol au sel Vichy-Etat. Ce laxatif doux et la particularité d'agir sur le foie et sur l'intestin. La constipation est ainsi combattue dans ses deux causes, 8 fr. 20. Ttes Phies.

FIGEAC

Figeac

710^e section des médaillés militaires. — Les membres de la section sont priés de verser leur cotisation de 1943, 4, avenue Jean-Jaurès, où ils trouveront le trésorier de la section tous les jours ouvrables, sauf le lundi matin, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures. Les adhérents sont invités à se munir de leur carte de société.

Dans la gendarmerie. — Pour raisons de service, le capitaine Bardes, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Figeac, a été muté à Issoudun. Au nom des nombreux amis qu'il s'était faits dans notre ville, nous lui adressons les vœux qui l'accompagnent à sa nouvelle résidence.

Il est remplacé par M. le capitaine Perrot, auquel nous exprimons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Mariage. — Une somme de deux cent quatre-vingts francs, destinée au Bureau de Bienfaisance, a été versée à la Mairie à l'issue de la cérémonie du mariage de M. Albert Falguière et de Mlle Marie-Rose Issiot. A nos remerciements, nous joignons nos vœux de bonheur les plus sincères aux nouveaux époux.

Commencement d'incendie. — Mercredi vers 9 heures la population de Figeac fut fortement impressionnée par les cris stridents de la sirène. En effet, un incendie provoqué par le mauvais état d'une cheminée venait de se déclarer dans une maison proche de l'usine Ratier. Les gendarmes de service à l'usine et surtout une équipe de maçons eurent vite raison du feu. Avec leur diligence habituelle, les pompiers furent vite sur les lieux mais n'eurent pas à intervenir.

Nous profitons de la circonstance pour renouveler aux propriétaires de bien se rendre compte de l'état de leurs cheminées, car les commencements d'incendie deviennent vraiment trop fréquents dans notre ville.

PETITES ANNONCES

On demande pour Cahors un APPRENTI-COIFFEUR sachant raser, ou un demi-ouvrier. S'adresser au Bureau du Journal (Visa N° 73).

PERSONNE sérieuse demandée chez Docteur de Lapize, Cahors, pour cuisine et un peu de ménage.

OUVRIER libre tous les samedis cherche emploi. S'adresser Journal (Visa N° 79).

A vendre cause de décès CITROEN B. 14 F., 5 pneus neufs 13x45, moteur refait. CRASTE, 1, place de la Merci, Cahors.

Recherchers VASTE LOCAL à louer, ville ou proximité. S'adresser : FÉNELON, 42 bis, avenue de Paris, Cahors.

Latronquière

Délégué à la Jeunesse. — M. le docteur Calvet est nommé, par décret ministériel, délégué cantonal à la Jeunesse, en remplacement de M. le docteur Lagasque, démissionnaire. Nos félicitations.

Provision de santé

Provision de santé pour qui prend le matin un verre de Sels Lorgan. Désinfectant le foie, minéralisant les tissus humains par son apport en Chlorure de Magnésium, les Sels Lorgan amènent un supplément de vitalité et de forces, accroissent la souplesse musculaire, et protègent contre l'atteinte des maladies qui s'attaquent surtout aux organismes déprimés. Les Sels Lorgan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

GOURDON

Gramat

Nécrologie. — Ces jours derniers, ont eu lieu les obsèques de Mme Thomas, mère de notre estimé boulanger de la rue Notre-Dame, et celles de Mme Ysorches, du village de Marly. Aux familles en deuil, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Martel

Naissance. — Un garçon, Jean, est né ces jours derniers chez M. et Mme Charazac, institutrice à Murel, commune de Martel. Vœux de bonheur.

Nécrologie. — Viennent d'avoir lieu à Martel les obsèques de M. Francis François, décédé à Gluges à l'âge de 62 ans. Le défunt était un ancien combattant de la guerre 1914-1918 pendant laquelle il fut blessé et fait prisonnier. Nos sincères condoléances à sa veuve et à toute sa famille.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Notre foire. — Favorisée par une belle journée, notre foire du 22 a été assez belle. Le foirail des bêtes à cornes était assez bien garni, malgré la rareté des pâturages ; une sensible hausse s'est fait sentir sur les bœufs de travail et les boitriers. Peu de moutons et d'agneaux de boucherie. Le marché aux truffes avait amené beaucoup de marchands et l'apport a été un peu réduit ; aussi hausse sur les marchés précédents. Marché à la volaille presque nul. Peu de jardinage : plants d'oignons et choux et quelques carottes. Prochaine foire le 22 février.

Quand l'intestin est paresseux

La constipation, cette pourvoyeuse de migraines, vertiges, bouffons, insomnies, rhumatismes même, empoisonne l'existence d'innombrables personnes. Beaucoup la combattent avec succès en prenant, après le dîner, une tasse de tisane Vichy-flore. Cette délicieuse tisane, composée de plantes médicinales choisies, associées au sel Vichy-Etat, agit heureusement sur le foie, les reins, l'intestin dont elle active doucement le fonctionnement. Vichy-flore, 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.

REMERCIEMENTS

Mme Vve Louis FOURGOUS ; M. Jean FOURGOUS et leur famille remercient de tout cœur les personnes qui leur ont témoigné leur grande sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Marcel MURAT, entrepositors du Magasin des Tabacs de Cahors, leurs enfants Colette et Jean-Claude, et leur famille remercient très sincèrement les nombreuses personnes qui ont bien voulu leur témoigner de la sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper brutalement en la personne de leur petite

Nicole

décédée à Cahors à l'âge de 18 mois le 23 janvier 1943, ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques célébrées à Cahors le 24 janvier 1943.

50 ans... attention

Mauvais âge pour l'homme comme pour la femme. On a des malaises, des ennuis de toutes sortes. Ces troubles sont généralement atténués par un usage régulier des gouttes Florides. Cette préparation, uniquement végétale, décongestionne les organes et entretient la souplesse des vaisseaux sanguins. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité. 12 fr. 25, ttes Phies.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 6

Elle envoya Cécile s'informer chez le concierge. Il lui fut répondu qu'un chasseur avait apporté l'objet en taxi et était reparti de même.

Pour un peu, tant sa curiosité était grande, Maryse eût employé une détective. — Ce doit être l'auteur de la pièce, dit Madame mère.

Mais Maryse savait mieux et voulait suivre son propre instinct qui n'était pas conforme à celui de sa mère.

— Sûrement pas ! dit-elle simplement. Mais si je n'arrive pas à savoir, je ferai appel à la police.

Soir après soir, sans interruption, les envois anonymes sans rivaux, parmi tous les autres, poussaient la curiosité de l'artiste à son paroxysme.

— Il doit être follement riche ! dit-elle. — Ou bien il est pauvre, mais amoureux au point de se ruiner pour vous ! insinua le directeur.

Cela dura dix jours, puis Maryse reçut un miroir italien de style ancien, encadré d'argent ciselé. Une exquise poupée modelée à sa ressemblance et habillée comme elle l'était au dernier acte du spectacle complétait l'envoi.

— C'est fou ! constata Madame mère, ahurie.

Le mystère passionnait tout le monde

REMERCIEMENTS

Mme CASSAN ; Mme RAFFY ; Mme DUPRE ; M. Noël DELCROS ; Mme et M. MABON ; Mme et M. CHARNOIS ; Mme et M. DE CHAVIGNY ; Mme et M. François CASSAN ; Mme et M. DERUPE ; Mlle DUPRE Odette remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve BAUDEL Marie née DELCROS Sœur de Mme Cassan POMPES FUNEBRES GENERALES

REMERCIEMENTS

Monsieur MOLINÉ, retraité des P.T.T. et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de

Mademoiselle Mathilde MOLINÉ ainsi qu'à celles qui ont bien voulu assister à ses obsèques qui ont été célébrées le 22 janvier 1943.

AVIS DE DECES

Madame Henri LAROCHE et sa famille ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Henri LAROCHE maire de Sérignac

mort accidentellement le 24 janvier. Les obsèques ont eu lieu le 26 janvier à onze heures en l'Eglise de Sérignac (Lot).

AVIS DE DECES

et

REMERCIEMENTS

Le Docteur Edouard FABRE, Madame et leur fils Jean-Pierre ; le Docteur Amédée FABRE et Madame ; le Docteur DE LA-PIZE, Madame et leur fils Jean ; Madame CATALA ; Monsieur Gaston FABRE, avocat, et Madame ; les familles LAURENTS, FABRE, BOSCH (notaire), BOSCH (propriétaire), SOULEILLOU, parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur chère petite

Jacqueline

ETUDE DE M^e Henri MELLAC Notaire à Cahors 83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 16 janvier 1943, enregistré à Cahors A.C. le 21 janvier 1943, V^o 785 bis, F^o 35, C^o 199, M. Firmin DENEGRE, marchand de bestiaux, demeurant à Saint-Cyprien (Lot), a vendu à M. Edmond MIQUEL, cultivateur, demeurant à Montdourmer, un fonds de commerce de marchand de bestiaux qu'il exploitait à Saint-Cyprien, pour lequel il possédait une carte d'identité délivrée par la Préfecture du Lot le 29 avril 1940.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 19 janvier 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la deuxième insertion en l'étude de M^e MELLAC, Notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE M^e Jean MÉRIC

Avoué à Cahors 8, rue Georges-Clemenceau, 8 Successeur de MM. Chatonet et Lacosse

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le onze juin mil neuf cent quarante-deux, enregistré, signifié et devenu définitif, entre : Monsieur Arsène MENN, Lieutenant au 15^e Régiment d'Infanterie à Cahors, demeurant la dite ville, « Villa des Chênes », route de Villefranche, et ; Madame Yvonne BELLEC, épouse de Monsieur Arsène MENN, demeurant actuellement à Toulouse, précédemment onze, rue du Moulin-Bayard, et actuellement rue Arnaud-Vital, Etablissements « LA COUPOLE ».

Il appert : que le divorce a été prononcé entre les époux MENN-BELLECC au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme. — Pour extrait, Cahors, le 20 janvier 1943. Signé : Jean Méric.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 3240, 26-1-43.

EXPROPRIATION DES TERRAINS NECESSAIRES A L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE CAHORS

ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

Au nom du peuple français, le Président du Tribunal de première instance de Cahors a rendu et prononcé l'ordonnance dont la teneur suit :

Requête : Préfecture du Lot, 1^{re} Division, 1^{er} Bureau, Etat Français. Requête à fin d'expropriation.

Objet : Agrandissement du cimetière de Cahors. Le Préfet du Lot, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du dix-sept août mil neuf cent quarante-deux, déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Cahors des immeubles nécessaires à l'exécution des travaux d'agrandissement du cimetière,

Vu l'arrêté préfectoral en date du dix-huit août mil neuf cent quarante-deux déclarant cessibles, pour cause d'utilité publique, les immeubles nécessaires à la réalisation du projet dont il s'agit,

Vu le décret-loi du huit août mil neuf cent trente-cinq, Requête qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, prononcer, par ordonnance, expropriation, pour cause d'utilité publique, des immeubles ci-après :

Immatriculation cadastrale	Section C. N° 1330 P.	C. N° 1341 P.	C. N° 1344.	C. N° 1343 P.
	Section C. N° 1330 P.	C. N° 1341 P.	C. N° 1344.	C. N° 1343 P.
Superficie	37 a. 07	17 a. 90	0 a. 67	13 a. 17
Nature des immeubles	terre	terre	terre	vigne
NOM DES PROPRIETAIRES	M. GRAS Edouard, plaine de la Barre, Cahors.	Id.	Id.	M. CUNIAK Alain, 64, rue Ph.-de-Girard, Paris.

A Cahors, le vingt-huit octobre mil neuf cent quarante-deux. Signé : LOIC PETIT, Le Préfet.

ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

(Article 16 du décret du 8 août 1935, modifié et complété par le décret du 30 octobre 1935.)

Nous, Henri MALRIEU, Président du Tribunal de première instance de Cahors, assisté de M. Eugène BONNEFOUS, Greffier en Chef, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les pièces qui nous ont été transmises par Monsieur le Préfet du département du Lot, savoir :

Attendu que l'arrêté de cessibilité en date du dix-huit août mil neuf cent quarante-deux, mentionné ci-dessus, emporte déclaration d'utilité publique,

Attendu que des pièces sus-mentionnées il résulte que toutes les formalités prescrites par la loi ont été régulièrement remplies,

Attendu que certains propriétaires n'ayant pas consenti à un accord amiable avec l'Administration, il y a lieu de pourvoir leur expropriation,

Prononçons par Ordonnance l'expropriation pour cause d'utilité publique des propriétés ou portions de propriétés non bâties, situées sur le territoire de la commune de Cahors, nécessaires à l'exécution des travaux d'agrandissement du

cimetière de la ville de Cahors, telles que ces propriétés ou portions de propriétés sont figurées au plan parcellaire ci-annexé et telles encore qu'elles sont désignées avec les noms des propriétaires inscrits sur la matrice des rôles dans le tableau compris dans la requête à nous adressée par M. le Préfet du Lot, ci-annexée,

Disons que la présente Ordonnance sera publiée, affichée et notifiée dans les conditions prévues aux articles dix-neuf et cinquante du décret du huit août mil neuf cent trente-cinq, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Cahors, le cinq décembre mil neuf cent quarante-deux.

Le Président du Tribunal, Signé : H. MALRIEU, Le Greffier en Chef, Signé : E. BONNEFOUS.

En conséquence, le Marché de France, Chef de l'Etat Français, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre la présente Ordonnance à exécution ;

Aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main ;

A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute de la présente ordonnance a été signée par le Président et par le Greffier en Chef. Expédié au Greffe à Cahors le huit décembre mil neuf cent quarante-deux. Le Greffier en Chef, Signé : BONNEFOUS.

Pour copie conforme, Cahors le 22 janvier 1943. Pour le Maire : L'Adjoint aux T.P. : M. COLOMB.

Vu pour légalisation de la signature de M. BONNEFOUS, Greffier en Chef, Cahors, le huit décembre 1942. Pour le Président du Tribunal de 1^{re} Instance : Signé : illisible.

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en droit Notaire à Cahors (Lot)

PURGE DES HYPOTHEQUES LEGALES

Par procès-verbal d'adjudication dressé par M^e BOUYSSOU J.-L., notaire à Cahors (Lot) le 6 décembre 1941, l'Hôpital-Hospice de Cahors représenté par Monsieur MANHIABAL Léon, acquérant au nom et comme mandataire de la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Cahors, a acquis de :

1^o Monsieur ANXIAUME Jean, retraité, et Madame Marie-Alexandrine COURPET, sans profession, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, route de Paris ;

2^o Mademoiselle Marceline COURPET, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Cahors, rue Lestieu, numéro 6 ;

3^o Monsieur Henri COURPET, employé d'octroi, et dame Justine DAJEAN, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, rue Lastié ;

4^o Monsieur Louis SAVY, propriétaire, et dame ROUMÉGUE Lucie, sans profession, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessus.

Les immeubles suivants :

1^o Parcelle de terre sise commune de Caillac, lieu dit Les Montets, paraissant cadastré section B, numéro 328, pour une contenance de sept ares quarante centiares.

2^o Parcelle de terre sise commune de Caillac, même lieu dit, séparée de la précédente par chemin de grande communication n^o 36 A et paraissant cadastré section B, numéro 329, pour une contenance de soixante-deux ares cinquante centiares.

3^o Une lande sise commune de Mercuès, lieu dit Al Bos, paraissant cadastré section C, numéro 342, pour une contenance de six ares trente centiares.

4^o Pré sis commune de Mercuès, lieu dit La Prade, paraissant cadastré section C, numéro 121, pour un hectare vingt-neuf ares cinquante centiares.

Les dits immeubles appartenant aux vendeurs pour les avoir recueillis dans la succession de Madame Célestine RIGAL, veuve Jules FAURIE, décédée la dite dame à Cahors, le 8 janvier 1941.

Copies collationnées de ce procès-verbal d'adjudication et du cahier des charges dressé par M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors, les trois novembre mil neuf cent quarante et un, pour parvenir à la dite adjudication, ont été déposées au Greffe du Tribunal civil de Cahors le 5 décembre 1942, et procès-verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors par M^e CHABAL, huissier à Cahors, le vingt-trois janvier mil neuf cent quarante-trois.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : BOUYSSOU, notaire.

taire attendait, comme chaque matin, l'heure de commencer son travail.

« Elle était élégante et jolie, mais ne pouvait se comparer à Maryse. Celle-ci s'était plusieurs fois demandé s'il fallait qualifier d'admiration ou de jalousie les exclamations de la jeune sténographe en découvrant chaque matin les merveilleuses fleurs reçues le soir précédent par l'artiste. »

Mais cette pensée n'occupait pas longtemps l'esprit de Maryse, et, ce matin-là particulièrement, elle avait d'autres soucis. — Grâce à Dieu, elle s'était éveillée à temps ! Miss Mark aurait pu trouver la lettre tant attendue dans le courrier, et la déchetter comme les autres. C'eût été la catastrophe.

C'est pour prévenir cette catastrophe qu'elle s'obligea de lire elle-même les requêtes pour autographes et photos, les demandes de protection, d'emprunt ou de recommandations.

Miss Mark était trop intelligente pour ne pas comprendre quelle raison avait fait agir sa « patronne » et n'avait pas eu de peine à deviner de quoi il s'agissait. La lettre était venue, comme du reste Maryse l'espérait, le lendemain du jour où avait paru son annonce, mais le mystère persistait.

Vraiment, c'est de propos délibéré qu'il était entré, car la lettre ne portait ni initiales, ni adresse. Les quelques mots sur la première page n'étaient pas signés. C'était à donner sa langue au chat, comme disent les enfants. L'affaire prenait aux yeux de Maryse de plus en plus d'importance.

La forte écriture, appuyée et nette, était certainement d'un homme. Elle en serait devenue malade de chagrin si elle avait pu croire, par l'écriture, qu'il s'agissait d'une femme !

« C'est moi qui dois vous remercier, Mademoiselle, et non vous. Vous êtes très bonne de m'inviter à venir vers vous. Je vous prendrai au mot et me présenterai

à votre hôtel samedi à 3 heures si vous ne m'adressez pas un avis contraire par une nouvelle annonce dans le « New-York Herald », où j'ai lu ce matin votre gracieuse invitation. »

C'était tout. Maryse se demandait si elle devait être charmée ou désappointée par la brève simplicité de son admirateur inconnu. Celui dont les idées originales en matière de cadeaux avaient fait penser à tous qu'il était le plus moderne et le plus mondain des hommes s'exprimait comme un étudiant romantique.

Un doute persistant hantait l'esprit de Maryse. Qui sait si ce correspondant si correct a choisi lui-même ces surprenantes choses ? se demanda-t-elle. Qui sait si une femme n'a pas dirigé son choix ?

Mais même ce doute avait son attrait. Enfin samedi, ce serait fini d'ignorer. Elle connaîtrait le pire ou le meilleur sur l'homme mystérieux.

Le samedi, sa mère et elle ne sortaient jamais ; elles recevaient leurs amis de quatre à six heures.

Le mystérieux donateur avait accepté de venir à trois heures et Maryse était sûre qu'il serait exact. Cela lui donnait une heure avant que leurs invités commencent d'arriver.

Mais que dirait sa mère ? Elle était aussi curieuse qu'elle-même en ce qui concernait l'inconnu. Mais bien qu'étant très bonne, elle était la plus conventionnelle des femmes. Précisément parce qu'elle et Maryse n'étaient pas « nées », comme aurait dit Sever